

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XIX

MONTREAL, VENDREDI 1ER JANVIER, 1897

No 18

2322... ABONNÉS RÉGULIERS... 2322

Ça et là.

Adieux L'année 1896 disparaît et ne laisse pas beaucoup de regrets.

Si la culture a eu l'occasion de se réjouir d'une bonne récolte, par contre elle n'a pas toujours été satisfaite des prix. Le commerce ne s'est pas réveillé de sa longue léthargie et nos industries n'ont battu que d'une aile laissant grand nombre d'ouvriers désœuvrés qui abordent l'hiver sans pain et sans travail.

Un gouvernement qui, pendant dix-huit années consécutives avait eu la confiance du pays, s'est vu renversé sur une question politico-religieuse que son successeur s'est efforcé de régler sans pouvoir ramener le calme dans les esprits. Et nous assistons en fin d'année à une recrudescence de la fièvre qui semblait devoir s'éteindre avec les élections qui l'avait provoquée.

Nous souhaitons que l'année, dans laquelle nous entrons avec le présent numéro, fasse disparaître les causes de dissensions qui nous énervent et entravent nos progrès moraux et matériels. Nous avons besoin de paix et de calme; espérons que l'année 1897 est le commencement d'une ère nouvelle qui verra s'éteindre toutes les questions qui nous divisent et retardent notre marche en avant.

Adieu donc à 1896 et saluons avec joie ou du moins avec espoir l'année qui vient.

Mutations de propriétés

Il est un fait bien curieux, c'est que la taxe sur les mutations de propriétés étant abolie depuis environ trois semaines, on n'en ait pas encore reçu avis officiel dans les bureaux des registrateurs.

On raconte même à ce propos certaine histoire qui, si elle était vraie,

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

Chambre 101. Bâtisse "New York Life."

Téléphone No 2517. Boite de Poste No 917

Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an	\$2 00
Canada et États Unis, un an	1 50
France et Union Postale, un an (15 francs)	3 00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT.

Montréal, Canada

mériterait quelques explications de la part de certains de nos M. P. P.

Il paraîtrait, c'est la rumeur qui parle ici, que la taxe sur les mutations de propriétés est abolie sans l'être. Ainsi, elle l'est si le bill de Montréal est adopté par la Législature et elle ne le sera pas si le bill est rejeté.

Or, comme le bill vient d'être adopté à la Chambre des Députés, il y a des chances pour que les registrateurs soient officiellement avisés de l'abolition de la taxe en question.

On va donc pouvoir bientôt faire enregistrer les actes qui attendent en grand nombre entre les mains des notaires, ce que les intéressés souhaitent après avoir patiemment attendu.

Le pont de Longueuil Si le progrès en matière de moyens de communication

était laissé entre les mains de certaines corporations puissantes qui ont déjà un quasi-monopole, il marcherait à pas de tortue.

Le G. T. R. est une de ces puissantes corporations; jusqu'à présent il s'est contenté pour son trafic du pont Victoria dont il tire un gros revenu en permettant aux autres

compagnies de chemins de fer de l'emprunter pour passer d'une rive à l'autre.

Mais maintenant que le projet d'un pont à construire entre Montréal et Longueuil, prend une tournure sérieuse, après être resté longtemps dans les cartons, le G. T. R. s'aperçoit que son pont a besoin d'être reconstruit et qu'il lui faut des subsides du gouvernement pour l'élargir; dans ces conditions un pont entre Montréal et Longueuil n'aurait plus sa raison d'être.

Le pont du G. T. R. est suffisant pour le trafic de cette compagnie et du jour où les autres chemins de fer emprunteraient la voie du nouveau pont projeté, ces derniers n'auraient plus de redevances à payer à ce même G. T. R.; ses recettes s'en ressentiraient, et c'est là que le bât le blesse.

Cependant les compagnies rivales voient leur service retardé de ce fait qu'il n'existe qu'un seul pont et les nécessités du trafic des chemins de fer exigent la construction d'un second pont.

Le pont projeté répond d'ailleurs à un besoin urgent; il n'existe actuellement entre les deux rives aucun moyen de communication ni pour les piétons, ni pour les voitures, c'est une lacune à combler au plus tôt.

A cette saison même, il ne peut y avoir de communications par eau, celles par chemin de fer sont trop longues et trop coûteuses, l'approvisionnement de notre ville s'en ressent et les cultivateurs n'ont aucune commodité pour écouler leurs produits dans des conditions avantageuses. Montréal et Longueuil qu'une rivière sépare semblent être aux antipodes.

Qu'on fasse donc d'abord le pont entre Montréal et Longueuil et si plus tard le G. T. R. a besoin d'un pont élargi, on y pourvoira.